



Indosuez OPTIMUM II

■ TITRE DE CRÉANCE STRUCTURÉ DE DROIT FRANÇAIS
PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL
EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

CODE ISIN : FR0012596831

Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type « actions »

Émetteur : Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois, bénéficiant d'une garantie de la formule donnée par Natixis SA⁽¹⁾. Il est par conséquent soumis au risque de défaut de l'Émetteur et de son Garant Natixis SA.

Durée d'investissement conseillée pour bénéficier de la formule de remboursement : 6 ans (en l'absence de remboursement automatique anticipé). Le souscripteur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance ou une date de remboursement anticipé, selon les cas.

Cadre d'investissement : Compte-titres, contrats d'assurance vie ou de capitalisation

Période de souscription : Du 9 mars 2015 au 3 avril 2015

La commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de souscription.

(1) Standard & Poor's A / Moody's A2 / Fitch Ratings A (le 4 mars 2015). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Indosuez Optimum II est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, d'une durée maximale de 6 ans, caractérisé par :

- Une indexation au marché actions européen via l'Indice Euro STOXX 50® (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant) ;
- Un mécanisme de remboursement automatique anticipé de l'année 1 à 3, si à une Date d'Observation Annuelle⁽¹⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial⁽²⁾ ;
- Un gain de 8,50% par année écoulée⁽³⁾, si à une Date d'Observation Annuelle⁽¹⁾, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé ;
- La possibilité de bénéficier au terme des 6 ans de la valeur absolue de la performance de l'Indice si, à la Date d'Observation Finale⁽⁴⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial⁽²⁾ ;
- Un remboursement du Capital Initial à l'échéance, si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial à la Date d'Observation Finale⁽⁴⁾.
- Un risque de perte partielle ou totale à l'échéance, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 70% de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Observation Finale⁽⁴⁾. L'investisseur subit dans ce cas une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Indice.

NB : Le terme « Capital Initial » désigne la valeur nominale du produit, soit 1 000 €. Tous les remboursements présentés dans cette brochure (dont les gains éventuels) sont calculés sur la base de cette valeur nominale, hors frais, prélèvements sociaux, commissions et fiscalité applicables au cadre d'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant du remboursement.

AVANTAGES

- Le produit est remboursable par anticipation avec un gain de 8,50% par année écoulée⁽³⁾ ; les 3 premières années si, à une Date d'Observation Annuelle⁽¹⁾, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial⁽²⁾. Ce qui peut être considéré comme un avantage en cas de hausse modérée de l'Indice en dessous de 8,50% par année écoulée⁽³⁾.
- Si le produit dure jusqu'à l'échéance des 6 ans et qu'à la Date d'Observation Finale⁽²⁾, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial⁽²⁾, l'investisseur perçoit l'intégralité du Capital Initial ainsi que la valeur absolue de la performance finale enregistrée par l'Indice.
- Si le produit dure jusqu'à l'échéance des 6 ans, le Capital Initial est exposé à un risque de perte en capital (partielle ou totale) uniquement si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 70% de son Niveau Initial⁽²⁾ à la Date d'Observation Finale⁽⁴⁾.

INCONVÉNIENTS

- Le produit présente un risque de perte en capital en cours de vie en cas de sortie prématurée à l'initiative de l'investisseur (soit avant une Date de Remboursement Automatique Anticipé ou avant la Date d'Échéance), le prix de sortie dépendra des paramètres de marché du jour.
- Le produit présente un risque de perte en capital à l'échéance en cas de baisse de l'Indice à la Date d'Observation Finale, et en l'absence d'un remboursement automatique anticipé au préalable, si au terme de la 6^{ème} année, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 70% de son Niveau Initial.
- Si le produit est remboursé par anticipation, le gain est plafonné au gain fixe de 8,50% par année écoulée⁽³⁾, l'investisseur ne bénéficie que partiellement de la hausse de l'Indice.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes des actions composant l'Indice : la performance d'un indice « dividendes non réinvestis » est inférieure à celle d'un indice « dividendes réinvestis ».
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée effective de son investissement qui peut être de 1 à 6 ans.
- Une faible variation de l'Indice autour de 70% du Niveau Initial de l'Indice à la Date d'Observation Finale peut faire fortement varier la valeur de remboursement de **Indosuez Optimum II**.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section “Risques” du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** – En cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du produit pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre à maturité peut être inférieur à sa Valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice Euro STOXX 50®. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** – Le montant remboursé dépend de la performance de l'indice Euro STOXX 50® et donc de l'évolution du marché actions européen.
- **Risques de marché** – Le prix de revente du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'indice Euro STOXX 50®, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment sa volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la date d'évaluation finale, si l'indice Euro STOXX 50® se situe aux alentours du seuil des 70% de son Niveau Initial.
- **Risque de contrepartie** – L'investisseur est exposé à l'éventualité d'une faillite ou d'un défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule, qui induit un risque sur le remboursement.
- **Risque de liquidité** – Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre, voire rendre ce titre totalement illiquide.

⁽¹⁾ Dates d'Observation Annuelle : 11 avril 2016, 10 avril 2017, 10 avril 2018

⁽²⁾ Niveau de clôture à la Date d'Observation Initiale du 10 avril 2015

⁽³⁾ Hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au comptes-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽⁴⁾ Date d'Observation Finale : 12 avril 2021

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

À la Date d'Observation Initiale (le 10 avril 2015), on observe le niveau de l'Indice et on le retient comme Niveau Initial.

Années 1, 2 et 3

Chacune des années 1, 2 et 3, à la Date d'Observation Annuelle⁽¹⁾, on observe à nouveau le niveau de l'Indice.

- Si, à cette date, l'Indice est stable ou en hausse par rapport à son Niveau Initial, un mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé. Le produit prend fin et l'investisseur reçoit à la Date de Remboursement Automatique Anticipé correspondante⁽²⁾:



Soit un TRA⁽³⁾ brut de 7,48% si le remboursement a lieu l'année 1, de 7,65% s'il a lieu l'année 2, et de 7,53% s'il a lieu l'année 3.

- Sinon, le produit continue.

Année 6

Dans le cas où le produit dure jusqu'à l'échéance, on observe une dernière fois le niveau de l'Indice à la Date d'Observation Finale⁽⁴⁾.

- CAS FAVORABLE : si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial, alors l'investisseur récupère à la Date d'Échéance⁽⁵⁾:

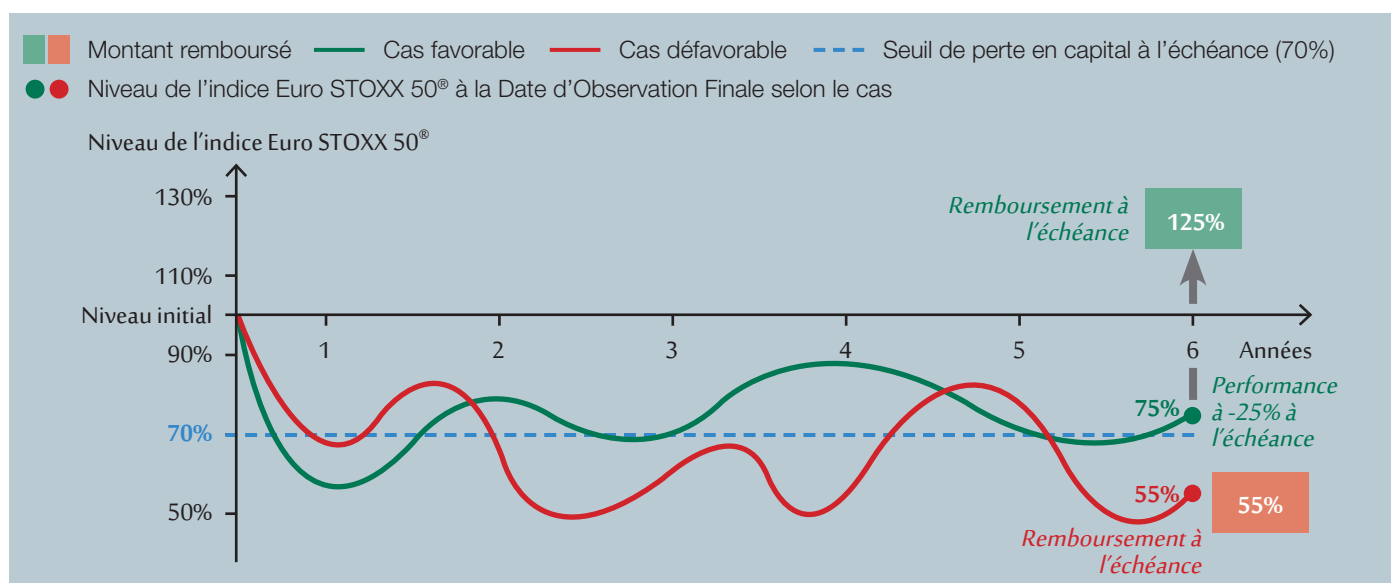


Soit un TRA⁽³⁾ minimum de 0%.

- CAS DÉFAVORABLE : si le niveau de l'Indice est strictement inférieur 70% de son Niveau Initial, alors l'investisseur récupère à la Date d'Échéance⁽⁵⁾ :



SCENARIOS POSSIBLES DE REMBOURSEMENT A L'ECHEANCE



⁽¹⁾ Dates d'Observation Annuelle : 11 avril 2016, 10 avril 2017, 10 avril 2018

⁽²⁾ Dates de Remboursement Automatique Anticipé : 25 avril 2016, 24 avril 2017, 24 avril 2018

⁽³⁾ TRA désigne le Taux de Rendement Annuel. Les TRA et les montants de remboursement sont calculés sur la base de la Valeur nominale, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au comptes-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

⁽⁴⁾ Date d'Observation Finale : 12 avril 2021

⁽⁵⁾ Date d'Échéance : 26 avril 2021

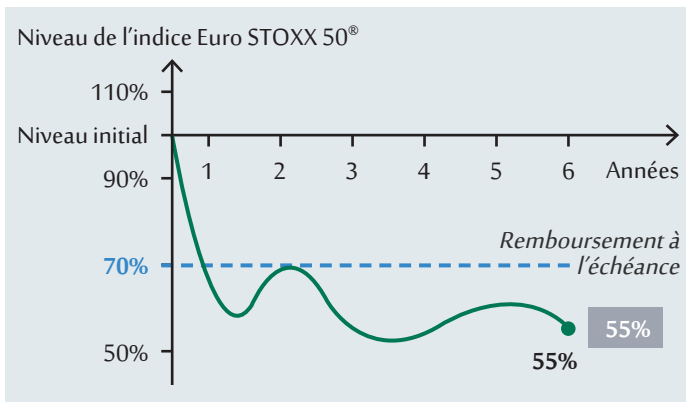
ILLUSTRATIONS GRAPHIQUES

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présent hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

- Montant remboursé — Evolution de l'Indice Euro STOXX 50® - - - Seuil de perte en capital à l'échéance (70%)
 ● Niveau de l'indice Euro STOXX 50® l'année du remboursement, à une Date d'Observation Annuelle ou à la Date d'Observation Finale selon le cas

Scénario défavorable : niveau de l'Indice strictement inférieur à 70% de son Niveau Initial en année 6

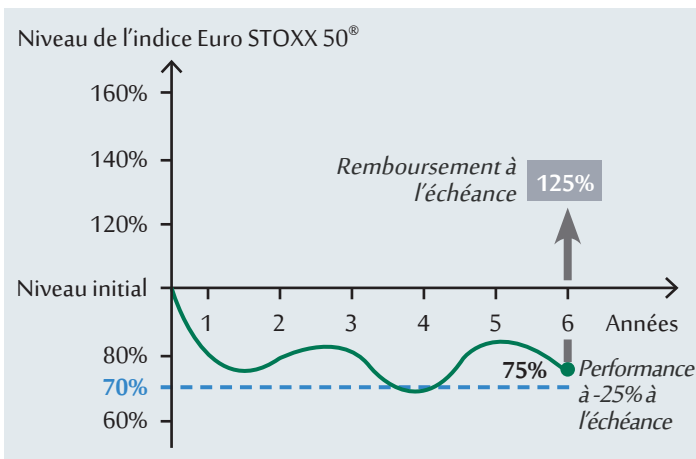
- Aux 3 Dates d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 55% de son Niveau Initial, soit en dessous du seuil des 70%. Le Capital Initial est alors diminué de la performance finale négative de l'Indice, soit une perte en capital de 45%.
- Remboursement à l'échéance⁽¹⁾ : 55% du Capital Initial⁽²⁾, soit un TRA⁽²⁾ brut de -9,28% (identique au TRA⁽²⁾ associé à un investissement direct dans l'Indice).



Dans le cas le plus défavorable où le niveau de l'Indice serait inférieur à son Niveau Initial aux Dates d'Observation Annuelle en années 1 à 3, et cèderait la totalité de sa valeur à la Date d'Observation Finale, la perte en capital à l'échéance serait totale et le remboursement nul.

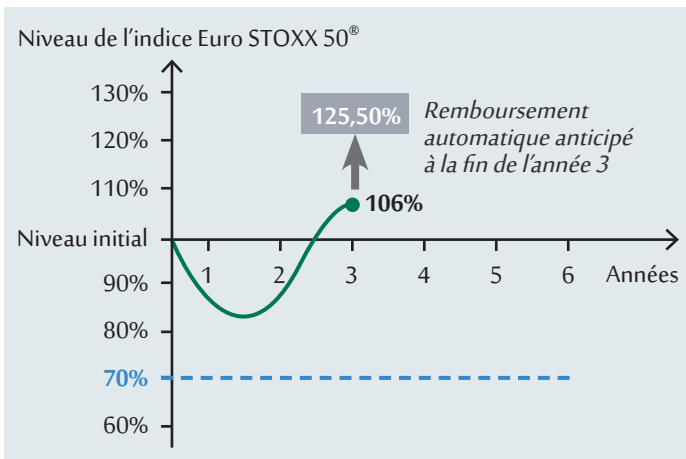
Scénario médian : niveau de l'Indice supérieur ou égal à 70% de son Niveau Initial en année 6

- Aux 3 Dates d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé.
- À la Date d'Observation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 75% de son Niveau Initial, soit une baisse de -25%. L'investisseur est alors remboursé avec un gain égal à la valeur absolue de la performance finale de l'indice, soit un gain de +25%.
- Remboursement à l'échéance⁽¹⁾ : 125% du Capital Initial⁽²⁾, soit un TRA⁽²⁾ brut de 3,70% (contre un TRA⁽²⁾ de -4,58% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).



Scénario favorable : légère hausse de l'Indice en année 3

- À la 3^{ème} Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est égal à 106% de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est alors activé : l'investisseur reçoit l'intégralité de son Capital Initial majorée d'un gain de 25,50% au titre des 3 années écoulées.
- Remboursement en année 3⁽¹⁾ : $100\% + 3 \times 8,50\% = 125,50\%$ du Capital Initial⁽²⁾, soit un TRA⁽²⁾ brut de 7,53% (contre un TRA⁽²⁾ de 1,88% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).

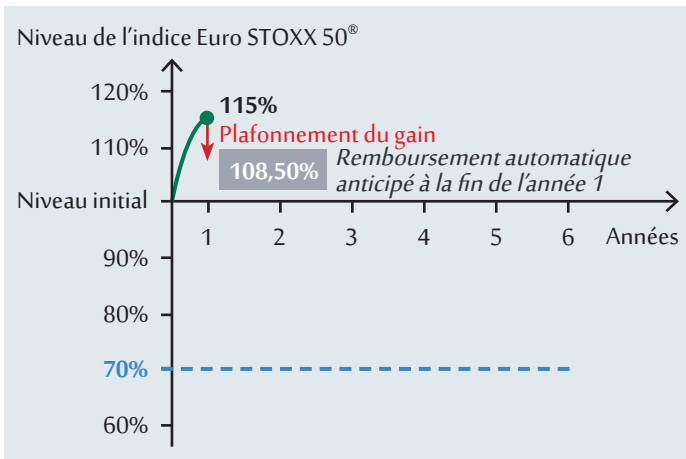


⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement.

⁽²⁾ TRA désigne le Taux de Rendement Annuel. Les TRA et les montants de remboursement sont calculés sur la base de la Valeur nominale, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au comptes-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

Scénario de mise en évidence du plafonnement des gains : forte hausse de l'Indice en année 1

- À la 1^{ère} Date d'Observation Annuelle, le niveau de l'Indice est égal à 115% de son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est alors activé : l'investisseur reçoit l'intégralité de son Capital Initial majorée d'un gain de 8,50% pour l'année écoulée. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie pas de la performance totale de l'Indice (effet de plafonnement du gain).
- Remboursement en année 1⁽¹⁾ : $100\% + 8,50\% = 108,50\%$ du Capital Initial⁽²⁾, soit un TRA⁽²⁾ brut de 7,48% (contre un TRA⁽²⁾ de 13,15% dans le cas d'un investissement direct dans l'Indice).



⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement.

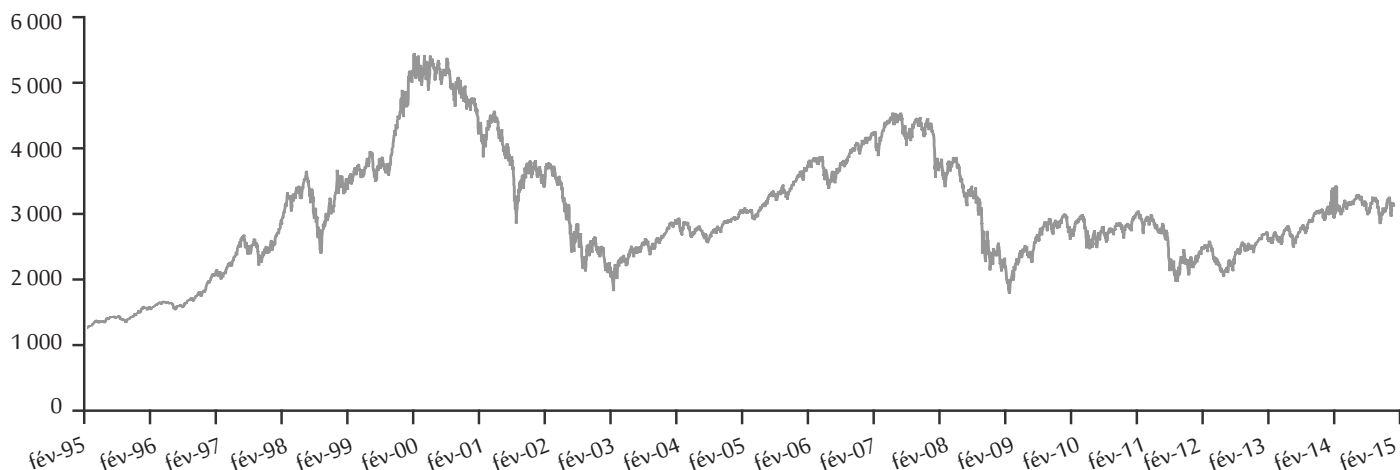
⁽²⁾ TRA désigne le Taux de Rendement Annuel. Les TRA et les montants de remboursement sont calculés sur la base de la Valeur nominale, hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au comptes-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables.

L'INDICE EURO STOXX 50® : UN SOUS-JACENT DE RÉFÉRENCE

Indosuez Optimum II est indexé à la performance de l'indice Euro STOXX 50® (dividendes non réinvestis). Composé des 50 premières capitalisations de la zone euro, il est diversifié géographiquement sur l'Europe et sectoriellement et sa cotation est publiée quotidiennement (pour de plus amples informations sur l'indice, consulter le site www.stoxx.com). **La performance de l'indice est calculée hors dividendes : l'investisseur ne bénéficie donc pas des dividendes versés par les valeurs le composant.**

Niveaux historiques entre le 17 février 1995 et le 17 février 2015

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.



Source : Bloomberg au 17 février 2015

LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis Structured Issuance SA et Natixis SA n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

	Titre de créance structuré de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.
• Forme juridique :	<i>Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Natixis SA, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.</i>
• Émetteur :	Natixis Structured Issuance SA
• Garant du remboursement :	Natixis SA (Standard & Poor's A / Moody's A2 / Fitch A au 4 mars 2015)
• Classification MIF :	« Produit complexe »
• Devise :	Euro (€)
• Code ISIN :	FR0012596831
• Sous-jacent / indice :	Indice Euro STOXX 50® (dividendes non réinvestis) - code ISIN : EU0009658145
• Valeur nominale :	1 000 euros
• Période de souscription :	Du 9 mars 2015 au 3 avril 2015
• Taille de l'émission :	40,000,000 €
• Montant minimum de souscription :	1 000 euros
• Horizon de placement :	6 ans (en l'absence d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé)
• Prix d'émission :	100% de la Valeur nominale
• Prix de souscription :	100%
• Date d'Observation Initiale :	10 avril 2015
• Date d'Émission :	9 mars 2015
• Dates d'Observation Annuelle :	11 avril 2016 (année 1) ; 10 avril 2017 (année 2) ; 10 avril 2018 (année 3)
• Date d'Observation Finale :	12 avril 2021 (année 6)
• Dates de remboursement automatique anticipé :	25 avril 2016 (année 1) ; 24 avril 2017 (année 2) ; 24 avril 2018 (année 3)
• Date d'Échéance :	26 avril 2021 (année 6)
• Niveau Initial :	Cours de clôture de l'Indice le 10 avril 2015
• Marché secondaire :	Natixis s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
• Cotation :	Bourse de Luxembourg
• Cadre d'investissement :	Compte-titres, contrat d'assurance vie ou de capitalisation
• Commissions de distribution :	Natixis paiera au distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) dont le montant maximum est égal à 0,60% du montant des Titres effectivement placés.
• Agent de calcul :	Natixis SA
• Périodicité de valorisation :	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant. Un Jour de Négociation est défini comme un jour pour lequel le cours de clôture de l'indice est publié. La valorisation est publiée tous les jours et est à la disposition du public en permanence sur une page publique du site dédié à Equity Markets (www.equitysolutions.natixis.com).
• Double valorisation :	En plus de celle produite par Natixis, une double valorisation du titre de créance sera assurée bi-mensuellement (tous les 15 jours) par Pricing Partners, organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
• Liquidité :	Quotidienne
• Règlement/Livraison :	Euroclear France
• Documentation juridique :	Le prospectus de base relatif au programme d'émission des titres, approuvé le 16 mai 2014 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa 14-211, est disponible sur le site de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com). Les Conditions Définitives de l'émission relatives aux titres sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) et sur le site internet de l'Émetteur (www.equitysolutions.natixis.com).

SOUSCRIPTEURS CONCERNÉS ET CONDITIONS DE RACHAT

Indosuez Optimum II s'adresse à des investisseurs disposant de la connaissance et de l'expérience sur des produits complexes avec un risque moyen à fort de perte en capital et disposés à investir dans un placement à 6 ans. **Indosuez Optimum II** peut être souscrit en compte-titres ou être éligible à certains contrats d'assurance vie ou de capitalisation. Il peut bénéficier ainsi d'une valorisation dans un cadre fiscal privilégié. Le traitement fiscal dépend de la situation individuelle de chaque souscripteur et est susceptible d'être modifié ultérieurement. Les demandes de rachat de titres pourront être transmises à Indosuez Private Banking chaque jour ouvré avant 17h. Toute demande de rachat reçue après 17h sera traitée le jour ouvré suivant. Ces demandes sont exécutées en l'absence de cas de perturbations du marché (telles que définies dans le Prospectus), sur la base de la valorisation fournie par Natixis.

Le produit s'inscrit dans le cadre de la diversification du portefeuille financier des investisseurs et n'est pas destiné à en constituer la totalité.

AVERTISSEMENT

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Natixis pour Indosuez Private Banking qui commercialise le produit Indosuez OPTIMUM II. Ce document a été établi à partir de termes et conditions indicatifs. En conséquence, il ne reprend pas de manière exhaustive les caractéristiques et risques du produit.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de **Indosuez Optimum II** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que cette obligation est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **Indosuez Optimum II** est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Informations importantes

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 16 mai 2014 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°14-211 (le « Prospectus »). Le Prospectus et les Conditions Définitives de l'émission datées du 5 mars 2015 sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site dédié de Natixis (www.equitysolutions.natixis.com). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementé par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels il est agréé.

Avertissement de STOXX Ltd.

L'Euro STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.





CA Indosuez Private Banking

Société anonyme au capital de 82 949 490 € - RCS Paris 572 171 635.
Etablissement de Crédit et Société de Courtage d'Assurances, immatriculée
au Registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 004 759.

17, rue du Docteur Lancereaux - 75382 Paris cedex 08 - France.
Tél. : 01 40 75 62 62 - Fax : 01 45 63 85 20

www.ca-indosuez.fr - www.parlonsprivatebanking.com

Photos : © Shutterstock - Février 2015

Natixis

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 4 991 395 425,60 €
Siège social : 30, avenue de Pierre Mendès-France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France
RCS Paris n°542 044 524